



Famille de parents et enfants handicapés

Par goald

Je vous envoie un message car je suis une femme de 44 ans et j'ai une maladie rare et grave qui nécessite des soins de kinésithérapie à vie. J'ai deux adolescents handicapés, l'un à 80 % et mon autre fils entre 50 et 79 %.
Ma mère divorce et je n'ai plus de nouvelles de son ex-compagnon depuis plus de 7 ans, donc quelles sont mes obligations vis-à-vis d'eux, je voudrais savoir mes limites et qu'est-ce que j'ai le droit de faire et de ne pas faire, car les liens avec l'ex-compagnon de ma mère sont définitivement finis.

Par amatjuris

bjr,
vous n'avez aucune obligation envers l'ex-compagnon de votre mère.
concernant votre mère, si celle-ci est dans le besoin vous aurez envers elle un devoir de secours en fonction de vos possibilités.
cdt